

# PARIS-CENTRE

Dix-septième année. - N° 5.855

ABONNEMENTS :  
Niveau et limit... 55.00 80.00 100.00  
Autres départ... 60.00 82.00 100.00  
Union postale... 100.00 120.00 140.00  
TÉLÉPHONE : 2-47 et 2-13

Régional Quotidien

VINGT CENTIMES

Rédaction, Administration, Publicité : 3, rue du Chemin-de-Fer, NEVERS

DIRECTEUR-RÉDACTEUR EN CHEF: Abel LAMY

COMPTE CHÈQUES POSTAUX : Paris 272-43 - REGISTRE DU COMMERCE: N° 57

DIMANCHE

8

MARS 1925

Dimanche prochain PARIS-CENTRE

commencera la publication

de son nouveau feuilleton

## L'Amour au Clos des fleurs

par Émile SOLARI

LE DÉSPOIR DES AMOUREUX

### Parce que leurs parents s'opposaient à leur mariage ils s'asphyxient au moyen d'un bec de gaz

Paris, 7 mars. — Deux jeunes amoureux avaient décidé cette nuit d'en finir avec une existence qui leur semblait insupportable parce que leurs parents refusaient de souscrire à leur projet d'union.

Tous les deux appartenaient à d'honorables familles et avaient une situation très suffisamment rémunératrice.

Le jeune homme, Pierre Prunier, 19 ans, était sous-chef du secrétariat d'une maison de commerce de vins en gros, situation de bon avenir, affirmant ses employeurs, qui n'avaient qu'à se louer de ses services. Il habitait chez ses parents, 17, avenue Jean-Jaurès, à Rosny-sous-Bois.

La jeune fille, Gilberte Aléchar, n'était âgée que de 16 ans, et exerçait la profession de dactylographe.

Elle demeurait chez sa mère, rentière, à Pavillon-sous-Bois.

Le drame

Hier dans la soirée, le jeune couple vint occuper pour la nuit la chambre d'un parent de Pierre Prunier, absent depuis quelques jours, 17, rue de Custines.

La concubine, au courant des relations de parenté du jeune homme avec son locataire ne s'opposa pas à cette occupation du logement provisoirement vacant.

Ce matin, vers 9 h. 30, elle perçut une forte odeur de gaz.

Après avoir pénétré dans l'appartement, elle trouva les deux jeunes gens couchés sur un lit, inanimés. La concubine s'empressa d'appeler le commissaire de police du 18<sup>e</sup> arrondissement, qui ne put constater la mort des deux désespérés. Il ne pouvait être question d'accident. Les issues, tels que les joints des fenêtres et des portes, avaient été soigneusement obstrués et un bec de gaz servant à l'éclairage de la chambre était tout grand ouvert.

D'ailleurs le jeune homme, désespéré des obstacles apportés par les deux familles à la régularisation d'une union existant en fait depuis plusieurs mois, avait maintes fois manifesté son intention d'en finir avec la vie.

Il fut reconnu que la mort des deux jeunes gens remontait déjà à plusieurs heures lorsqu'on constata leur décès.

Où l'on reconnaît Cérim

Saint-Etienne, 7 mars. — Cérim, le bandit du Pilat, a défilé devant les habitants de Saint-Pierre-de-Bœuf, qui avaient été invités par la brigade mobile à dire s'ils le reconnaissaient.

Epicier, boulanger et hôtelier, à qui il avait vendu du gibier, le reconnut en effet, mais pour l'avoir vu longtemps avant le crime qui lui est reproché.

Le chauffard criminel a été écroué

Versailles, 7 mars. — L'automobiliste Allègre, arrêté hier soir, à Paris, par la première brigade mobile, a été déferé ce matin au parquet de Versailles. Conduit devant M. Fouquier, juge d'instruction, Allègre a prétendu avoir stoppé aussitôt qu'il possible, en apercevant le cycliste qui cessa.

Il a ajouté que s'il avait menacé de son revolver certains témoins, c'était pour les intimider, mais sans avoir l'intention de tuer.

Le magistrat instructeur a fait écrouer Allègre, sous les inculpations d'homicide par imprudence, délit de fuite, menaces envers un agent de la force publique, et violences.

L'autopsie du cadavre du cycliste Chevalier a été ordonnée par le parquet de Versailles.

UN ESPOIR POUR LE CRIMINEL

Paris, 7 mars. — La Chambre criminelle de la cour de cassation a cassé l'arrêt rendu le 12 janvier 1924, par la Cour d'assises du Calvados, qui avait condamné à mort René Patry, 28 ans, ouvrier de culture, le vice de forme ayant entraîné la cassation est le défaut de prestation de serment d'un des témoins entendus par la Cour d'assises.

René Patry qui était au service des époux Morel, cultivateurs à Saint-Pierre-Carnivet, avait tué le 8 mai 1923, d'un coup de fusil à bout portant, Mlle Léa Lander, la nièce de ses patrons qui refusait de se marier avec lui.

Après le crime il avait tenté de se noyer dans une citernes, puis s'était tiré un coup de fusil dans la mâchoire.

ROULÉS... UNE FOIS DE PLUS !



HERRIOT. — Les électeurs... en voiture...

(Croquis inédit de Solon)

LE PROCÈS DE LA PETITE SOURIS

### Mrs Dennistoun est déjà demandée en mariage

Londres, 7 mars. — Un seul fait nouveau se dégage de l'audience d'hier. C'est que Mrs Dennistoun, la petite souris, a été demandée en mariage par un certain M. F... qui est conseiller financier et ami intime du jeune lord Carnarvon.

Quelle mentalité !  
La plaignante a été longuement interrogée sur les points de détails qui ont déjà été exposés lors des audiences antérieures. La « petite souris » s'est défendue avec ardeur contre les attaques des avocats de son mari.

Lady Carnarvon, qui, en l'absence du colonel Dennistoun, son nouvel époux, assistait aux débats, a été prise d'un étourdissement. Un verre d'eau suffit à la ramener.

### Quatorze clubs « humides » sont fermés à New-York

New-York, 7 mars. — Les autorités policières ont fait procéder hier soir à la fermeture brusquée de quatorze clubs « humides » où se rendait habituellement, à la sortie des théâtres, la société mondaine de New-York.

Cette sévère mesure de répression suit de peu l'entrée en fonctions du nouvel attorney général, M. Emory R. Buckner.

Celui-ci, d'ailleurs, a payé de sa... poche pour dépister les fraudeurs. Après avoir prélevé sur sa cassette personnelle 1.500 dollars, l'attorney les a distribués à des fonctionnaires en leur recommandant d'inspecter d'acheter du champagne dans les bars suspects. Cette méthode a, on le voit, donné d'excellents résultats.

### Vilgrain bénéficie d'un non-lieu

Paris, 7 mars. — En mars 1921, M. Bonin, juge d'instruction, commis par le parquet de la Seine, ouvrait une information pour délit de corruption de fonctionnaires, contre M. Ernest Vilgrain, ancien sous-secrétaire d'Etat ; pour spéculation illicite sur les sons et les farines, contre Louis Vilgrain, père du sous-secrétaire d'Etat ; Marcel Vilgrain, son frère ; Salmon, décédé depuis ; Charles Dupuis, père et fils ; Oscar Ernest, et quelques autres ministres.

Par la première inculpation, M. Ernest Vilgrain se voyait reproché d'avoir pris des intérêts dans des entreprises placées autrefois sous son contrôle. Après de vastes expertises, M. Jousselet, juge d'instruction, qui a succédé à M. Bonin, décédé, vient de rendre un non-lieu général dans cette affaire, les faits n'étant pas reconnus.

### L'approvisionnement en blé

Paris, 7 mars. — Voici quelques renseignements sur le système auquel s'est arrêté la commission sénatoriale des finances pour l'approvisionnement en blé :

Le conseil spécial créé au ministère de la justice pour les approvisionnements de la population civile, est transporté au ministère de l'Agriculture avec sa dotation de 50 millions. Les pouvoirs du ministre pour la suggestion de ce compte spécial dans la limite de sa dotation ont été ainsi définis par le texte adopté par la commission des finances.

Le ministre pourra procéder à des achats directs en vue de constituer un stock de prévoyance dans les conditions qui avaient été précédemment fixées. Il pourra en outre, si la hausse successive et continue du pain l'exige, autoriser par décret les préfets à abaisser le prix du quintal de blé exotique entré dans le calcul du prix limite de la farine panifiable. Des indemnités équivalentes à cette réduction seront attribuées aux meuniers par quintal de blé exotique transformé en farine et livré à la boulangerie. Le taux maximum de cette indemnité ne pourra être supérieur à 10 francs par quintal. La répression automatique du prix du blé exotique sur le prix du pain pourra en limiter la hausse et l'empêcher d'atteindre un taux excessif.

### Est-ce la guérison du Cancer ?

Vienne, 7 mars. — A l'assemblée générale autrichienne contre les maladies cancéreuses, la professeure Rhoda Hordmann a exposé qu'elle avait réussi pour la première fois, après de laborieuses expériences, à changer par une culture spéciale, les cellules cancéreuses en cellules normales. Peut-être est-ce un nouveau pas dans la voie de la guérison du cancer.

### La grève des boulistes

ELLE PRENDRA PROBABLEMENT FIN LUNDI MATIN

Paris, 7 mars. — Aux abords du Central téléphonique de Grenelle, tout est calme, ce matin. Quelques agents stationnent devant la porte, mais nul gréviste n'apparaît. Les jeunes « boulistes » qui ont cessé leur service sont à la Bourse du travail.

### Le service des pneus fonctionne

Nous avons demandé au service téléphonique du Central de Grenelle si le service des pneumatiques continuait.

On nous a répondu qu'il n'y avait aucune interruption dans le service, qui continue normalement. Toutes les mesures ont été prises.

Le mouvement qui a pris naissance chez les jeunes facteurs du poste central, est envisagé sans inquiétude.

### Rue de la Grange-aux-Belles

Ce matin, un meeting a été organisé rue de la Grange-aux-Belles. Dès 10 heures, la salle de l'Union des Syndicats Unitaires est remplie de petits télégraphistes. Les plus âgés, assis à leurs bancs, fument gravement des cigarettes.

Il y a actuellement 1.200 petits télégraphistes en grève. Presque tous les télégraphistes de Paris sont en grève.

Le débranchage a fonctionné dans presque tous les bureaux.

Au Central téléphonique aucun jeune homme ne travaille.

Cette grève, nous a dit un militant, n'aura pas seulement sa répercussion sur l'envoi des pneumatiques en grève. Dès 10 heures, la salle de l'Union des Syndicats Unitaires est remplie de petits télégraphistes. Les plus âgés, assis à leurs bancs, fument gravement des cigarettes.

### La province est calme

Le sous-secrétaire d'Etat des P. T. T. nous communique la note suivante :

Le mouvement esquissé par les jeunes facteurs boulistes et distributeurs de télégrammes n'a eu aucun écho en province et l'on ne constate pas de défections. A Paris, non seulement le mouvement ne s'est pas étendu, mais on signale déjà un certain nombre de rentrées de jeunes facteurs, ramenés à leurs bureaux par leurs familles elles-mêmes.

Au surplus, l'administration a fait notifier aux parents des intéressés une mise en demeure d'avoir à reprendre le service lundi matin.

### DEUX TERRIBLES GRÉVISTES

Le mouvement esquissé par les jeunes facteurs boulistes et distributeurs de télégrammes n'a eu aucun écho en province et l'on ne constate pas de défections. A Paris, non seulement le mouvement ne s'est pas étendu, mais on signale déjà un certain nombre de rentrées de jeunes facteurs, ramenés à leurs bureaux par leurs familles elles-mêmes.

Au surplus, l'administration a fait notifier aux parents des intéressés une mise en demeure d'avoir à reprendre le service lundi matin.

Le mouvement esquissé par les jeunes facteurs boulistes et distributeurs de télégrammes n'a eu aucun écho en province et l'on ne constate pas de défections. A Paris, non seulement le mouvement ne s'est pas étendu, mais on signale déjà un certain nombre de rentrées de jeunes facteurs, ramenés à leurs bureaux par leurs familles elles-mêmes.

Au surplus, l'administration a fait notifier aux parents des intéressés une mise en demeure d'avoir à reprendre le service lundi matin.

Le mouvement esquissé par les jeunes facteurs boulistes et distributeurs de télégrammes n'a eu aucun écho en province et l'on ne constate pas de défections. A Paris, non seulement le mouvement ne s'est pas étendu, mais on signale déjà un certain nombre de rentrées de jeunes facteurs, ramenés à leurs bureaux par leurs familles elles-mêmes.

Au surplus, l'administration a fait notifier aux parents des intéressés une mise en demeure d'avoir à reprendre le service lundi matin.

Le mouvement esquissé par les jeunes facteurs boulistes et distributeurs de télégrammes n'a eu aucun écho en province et l'on ne constate pas de défections. A Paris, non seulement le mouvement ne s'est pas étendu, mais on signale déjà un certain nombre de rentrées de jeunes facteurs, ramenés à leurs bureaux par leurs familles elles-mêmes.

Au surplus, l'administration a fait notifier aux parents des intéressés une mise en demeure d'avoir à reprendre le service lundi matin.

Le mouvement esquissé par les jeunes facteurs boulistes et distributeurs de télégrammes n'a eu aucun écho en province et l'on ne constate pas de défections. A Paris, non seulement le mouvement ne s'est pas étendu, mais on signale déjà un certain nombre de rentrées de jeunes facteurs, ramenés à leurs bureaux par leurs familles elles-mêmes.

Au surplus, l'administration a fait notifier aux parents des intéressés une mise en demeure d'avoir à reprendre le service lundi matin.

Le mouvement esquissé par les jeunes facteurs boulistes et distributeurs de télégrammes n'a eu aucun écho en province et l'on ne constate pas de défections. A Paris, non seulement le mouvement ne s'est pas étendu, mais on signale déjà un certain nombre de rentrées de jeunes facteurs, ramenés à leurs bureaux par leurs familles elles-mêmes.

Au surplus, l'administration a fait notifier aux parents des intéressés une mise en demeure d'avoir à reprendre le service lundi matin.

Le mouvement esquissé par les jeunes facteurs boulistes et distributeurs de télégrammes n'a eu aucun écho en province et l'on ne constate pas de défections. A Paris, non seulement le mouvement ne s'est pas étendu, mais on signale déjà un certain nombre de rentrées de jeunes facteurs, ramenés à leurs bureaux par leurs familles elles-mêmes.

Au surplus, l'administration a fait notifier aux parents des intéressés une mise en demeure d'avoir à reprendre le service lundi matin.

Le mouvement esquissé par les jeunes facteurs boulistes et distributeurs de télégrammes n'a eu aucun écho en province et l'on ne constate pas de défections. A Paris, non seulement le mouvement ne s'est pas étendu, mais on signale déjà un certain nombre de rentrées de jeunes facteurs, ramenés à leurs bureaux par leurs familles elles-mêmes.

Au surplus, l'administration a fait notifier aux parents des intéressés une mise en demeure d'avoir à reprendre le service lundi matin.

Le mouvement esquissé par les jeunes facteurs boulistes et distributeurs de télégrammes n'a eu aucun écho en province et l'on ne constate pas de défections. A Paris, non seulement le mouvement ne s'est pas étendu, mais on signale déjà un certain nombre de rentrées de jeunes facteurs, ramenés à leurs bureaux par leurs familles elles-mêmes.

Au surplus, l'administration a fait notifier aux parents des intéressés une mise en demeure d'avoir à reprendre le service lundi matin.

Le mouvement esquissé par les jeunes facteurs boulistes et distributeurs de télégrammes n'a eu aucun écho en province et l'on ne constate pas de défections. A Paris, non seulement le mouvement ne s'est pas étendu, mais on signale déjà un certain nombre de rentrées de jeunes facteurs, ramenés à leurs bureaux par leurs familles elles-mêmes.

Au surplus, l'administration a fait notifier aux parents des intéressés une mise en demeure d'avoir à reprendre le service lundi matin.

Le mouvement esquissé par les jeunes facteurs boulistes et distributeurs de télégrammes n'a eu aucun écho en province et l'on ne constate pas de défections. A Paris, non seulement le mouvement ne s'est pas étendu, mais on signale déjà un certain nombre de rentrées de jeunes facteurs, ramenés à leurs bureaux par leurs familles elles-mêmes.

Au surplus, l'administration a fait notifier aux parents des intéressés une mise en demeure d'avoir à reprendre le service lundi matin.

Le mouvement esquissé par les jeunes facteurs boulistes et distributeurs de télégrammes n'a eu aucun écho en province et l'on ne constate pas de défections. A Paris, non seulement le mouvement ne s'est pas étendu, mais on signale déjà un certain nombre de rentrées de jeunes facteurs, ramenés à leurs bureaux par leurs familles elles-mêmes.

Au surplus, l'administration a fait notifier aux parents des intéressés une mise en demeure d'avoir à reprendre le service lundi matin.

### L'entrevue Herriot-Chamberlain

#### L'échange de vue sera suivi de négociations diplomatiques

Paris, 7 mars. — Le président du Conseil et Mme Herriot ont reçu ce matin à déjeuner M. Chamberlain, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères de Grande-Bretagne.

M. Chamberlain a quitté M. Herriot peu après 16 heures. Le communiqué officiel suivant a été remis à la presse :

MM. Chamberlain et Herriot se sont réunis à deux reprises pour examiner les problèmes extérieurs actuellement posés et en particulier le problème de la sécurité. Ils ont décidé de procéder à un premier échange de vues dans un esprit de parfaite cordialité avec la volonté de rechercher des solutions pratiques et efficaces. Ils ont convenu que cet échange de vues serait suivi de négociations diplomatiques d'accord avec les alliés.

M. Chamberlain a quitté Paris à 20 heures.

### Sommeux beaucoup pris avances après l'entrevue Herriot-Chamberlain, qu'avait ?

Le communiqué se borne à enregistrer des échanges de vues cordiaux, préparation d'un travail diplomatique de longue durée.

Le chef du gouvernement français se montre lui-même extrêmement réservé, soulignant comme le principal résultat des conversations, l'adhésion de l'Angleterre à un règlement de la question de sécurité. Ce n'est pas précisément une nouveauté. Les Anglais nous ont proposés plus d'une fois des pactes. M. Lloyd George nous a offert la peste glissante de Cannes et M. MacDonald s'est associé à la comédie du protocole de Genève.

Où y a-t-il donc de nouveau ? Etude de substance d'un pacte limité au protocole de Genève ?

La suggestion soulevée au docteur Luther par le bon M. d'Abernon ? Il est difficile de croire qu'on en ait parlé depuis des semaines dans la presse, sans que les gouvernements de Paris et de Londres s'en soient occupés.

Alors, quoi de nouveau ? L'admission par l'Angleterre que la sécurité du Rhin est indispensable à sa propre sécurité ?

Mais c'est un des axiomes fondamentaux de la politique britannique.

Seulement il a été tourné au moins aussi souvent contre nous qu'en notre faveur.

### Les absurdités sont-elles corrigées ?

Admettons que les anglais, qui affectent une si grande préoccupation de notre aviation, trouvent la Mer du Nord, une barrière bien étroite contre les raids allemands, admettons qu'ils désirent considérer la sécurité actuelle du Rhin.

Ont-ils au moins une conception raisonnable de cette opération ?

Et la conversation de M. Chamberlain à celle corrigée des absurdités exposées par Lord Curzon, Lord Grey et par les mêmes Chamberlain, dans ses discours parlementaires ?

M. Herriot n'a pas manqué l'occasion de mettre le chef du Foreign-Office en demeure de revenir à la logique. Le pèlerin de Genève va avoir quelques questions importantes à trancher sur les bords du Léman : l'admission de l'Allemagne dans la Société des Nations, le règlement des conflits de Danzig, le contrôle militaire de la Ligue de Genève, l'entêtement du protocole, tout cela tient en germe les éléments essentiels de l'avenir.

Faire entrer le tout dans la bergerie, même en le soumettant à la loi commune, jugée bonne pour les moutons, n'est-ce pas le commencement des folies ?

J'ai de bonnes raisons de penser que M. Herriot tient beaucoup à cette admission. Il en fait même le point de départ de tout le nouveau système.

Quel est le raisonnement qu'il a exposé à Chamberlain ?

Si l'Allemagne n'entre pas dans la Ligue, elle n'est pas tenue par le pacte social. Dans ces conditions, si nous faisons un pacte avec elle, nous risquons d'être pris entre la charte de la société et le pacte allemand.

La déduction serait très rationnelle si elle ne partait pas d'un point très dangereux : l'acceptation d'un pacte avec l'Allemagne.

### A la manière de Poincaré

L'idée a donc fait son chemin. J'entends bien que M. Herriot, dans sa conversation avec M. Chamberlain, a entrepris de poser une barrière à la manière de M. Poincaré. Il a dit à M. Chamberlain : Le pacte avec l'Allemagne ? Peut-être, mais à certaines conditions. Le Reich devra donner une garantie du maintien des frontières orientales, acceptées par la Pologne ; l'Angleterre devra consentir à signer avec la France et la Belgique, une convention militaire d'état-major, en cas de violation des engagements allemands.

Combien ces formules sont illusoirs. La convention de l'état-major n'a pas empêché l'agression de 1914. Dans quel embarras va-t-on mettre la malheureuse Pologne, tiraillée entre les sollicitations anglo-allemandes et la défense de ses droits.

Cette pauvre Nation n'a pas encore été assez martyrisée ?

Sur tous ces points, on s'est borné à de simples échanges de vues.

De même pour le désarmement et Cologne.

On n'en parlera sérieusement qu'au retour de M. Chamberlain, après le dépôt du nouveau rapport du maréchal Foch.

On verra alors s'il y aura lieu de tenir une conférence avec les allemands, plus ou moins dans la coulisse.

Pour le moment, il n'y a qu'à enregistrer qu'une seule concession faite par la France : Nous renonçons à la question de l'annexion de Cologne, à celle de la sécurité. L'annexion commencera dès que la farce du désarmement aura été jouée.

SAINT-BRICE

### Les bandits de l'Irak massacrent un convoi entre Bagdad et Damas

Notre vice-consul est blessé

Beyrouth, 7 mars. — Un convoi automobile composé de plusieurs voitures a été attaqué par des bandits irakiens, entre Bagdad et Damas, à 200 km. de la frontière de Syrie.

Le vice-consul de France à Bagdad qui se trouvait parmi les voyageurs a été blessé.

Une seule voiture du convoi a pu s'échapper. Les avions sanitaires sont partis à la poursuite des bandits.

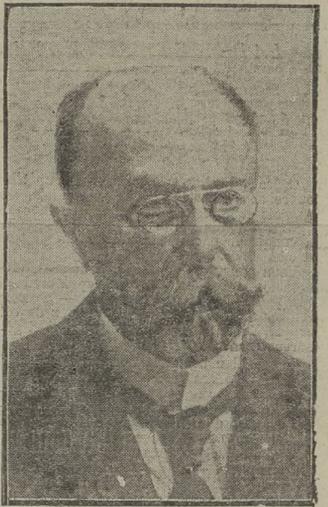
### Le « Paris » fête la remise de son écusson

Toulon, 7 mars. — Une cérémonie a eu lieu ce matin à bord du cuirassé Paris, par visé et battant pavillon du contre-amiral Brisson, commandant la 2<sup>e</sup> division de l'escadre, à l'occasion de la remise solennelle et de la pose d'une plaque de bronze aux armes de la capitale.

M. Maurice Quentin, président du conseil municipal de Paris, Georges Pointel, vice-président et Jules Raffignon, secrétaire, arrivés dans la nuit, furent reçus à 11 heures sur le cuirassé Paris. Après une entrevue avec le vice-amiral Provence,

avec le vice-amiral Dumessnil, la délégation fut accueillie par le contre-amiral Brisson, entouré de son état-major. Le pose de l'écusson, offert par la ville de Paris, eut lieu sur la tonnelle avant du bâtiment, pendant que la musique jouait la Marseillaise.

M. Maurice Quentin, à bord du Provence prononça un discours à la gloire du navire et de la marine française, puis à midi 30, assisté de la délégation, il assista à un déjeuner offert par le contre-amiral Brisson.



Le président MASARYK dont la Tchéco-Slovaquie célèbre le 75<sup>e</sup> anniversaire

Phot. Meurisse Cl. Paris-Centre

### Un drame de la jalousie et du revolver

Metz, 7 mars. — L'ouvrier Schmitz, d'Ollange, poursuivait de ses assiduités Marie Luidon, apprentie, âgée de 15 ans, qui avait toujours repoussé ses avances.

Ce matin, Schmitz accosta la jeune fille qui s'enfuit dans un couloir.

L'ouvrier se précipita alors sur elle, puis la saisissant à la gorge, il lui tira un coup de revolver à bout portant.

Heureusement la carabouche n'était bourrée que de petits plombs et la jeune fille ne fut que légèrement atteinte.

Schmitz s'enfuit ensuite chez lui et se tira un coup de revolver, mais cette fois, comme il y avait balle, il fut tué.

### Gailloux candidat en Saône-et-Loire

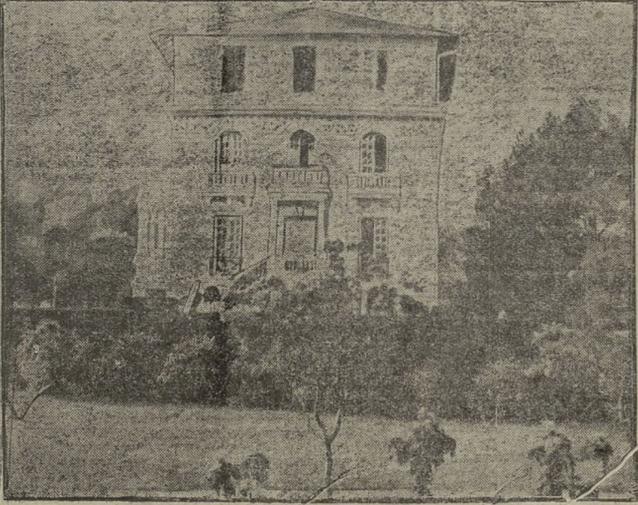
Mâcon, 7 mars. — A la suite de la mort de M. Gerbe, sénateur, radical-socialiste de Saône-et-Loire, un certain nombre de militants de ce département se sont mis d'accord pour demander à Gailloux de poser sa candidature au siège sénatorial devenant vacant.

### UN MARIN COMMET UNE AGRESSION

Paris, 7 mars. — A 24 heures, Mme Bertel, domiciliée 8, rue Pasquel, a été attaquée près de son domicile par un individu habillé en marin qui a tenté de lui arracher des mains un sac renfermant une somme importante. Aux cris de la victime, l'agresseur a pris la fuite et malgré la poursuite de plusieurs passants il n'a pu être arrêté.

LIRE EN PAGE 2 : Nos informations de Dernière Heure.  
EN PAGE 3 : L'inauguration du monument aux morts de Moillans. La réunion de la Société Nivernaise des Lettres, Sciences et Arts. Le gala sportif de « Paris-Centre ». La Vie sportive.  
EN PAGE 4 : Le ministre du commerce de Tcheco Slovaquie au Cèusot.  
EN PAGE 5 : Les Foires et Marchés de la région.

### LA VILLA DU DUC DE CONNAUGHT, A CANNES



Le roi d'Angleterre va y achever ses convalescences, qu'il terminera par une croisière en Méditerranée. Phot. Rot Cl. Paris-Centre





CHER

BOURGES

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DU CENTRE
Extrait du procès-verbal de la séance du 4 février.
Présidence de M. de Saint-Venant, président.

LOIRET

GIEN

LA FÊTE DU DEUXIÈME DIMANCHE DES COURSES
Dimanche prochain, 15 mars, à 13 h. 30, quai Leclercq, près la Falerence, départ de la grande course à bicyclette, réservée aux coureurs de l'arrondissement de Gien 50 kilomètres, sur le circuit de Gien, 7 tours.

SAONE-&-LOIRE

AUTUN

Société de secours mutuels 'l'Espérance Fraternelle Autanaise
Le président des cotisations aura lieu à la mairie, salle municipale, aujourd'hui dimanche, de 10 à 11 heures.

CHALON-SUR-SAONE

La conférence Arcelin. — M. le docteur Arcelin, de Lyon, a fait à la suite des fêtes de l'hôtel de ville une conférence sur la péristrophe.
La conférence était par sa participation aux fouilles de Solutré, des plus qualifiées pour parler sur ce sujet, dont il a fait sa principale occupation.

YONNE

AVALLON

TRIBUNAL CORRECTIONNEL
Le tribunal a prononcé les condamnations suivantes :
— Louise Rossignoux, de Saint-Germain-le-Champ, qui a volé du bois à M. Pâdeloup, marchand de bois à Avallon, péage de 25 fr. d'amende et 50 fr. de dommages-intérêts.

Exercice de cadres. — Un exercice de cadres sur la carte aura lieu demain lundi, à 14 heures, et après-midi mardi, à 8 h. 30, à la salle d'honneur de l'artillerie, place Maillé.
Concert des postes et télégraphes. — Nous rappelons que le concert des mutualités des P. T. T. aura lieu aujourd'hui dimanche, à 14 heures, au théâtre municipal.

Publiations de mariages. — Edmond Curry, major 2e classe et Georgette Beaudry, à Boulogne (Seine); Pierre Duminy, receveur des contributions et Annette Bolly; à Emile Chagnaud, photographe, et Léone Morel, à Béthune.

Le ministre du commerce de Tcheco-Slovaquie a visité hier Le Creusot
Le Creusot, 7 mars (par télégramme de notre correspondant particulier). — La nuit dernière, sont arrivés dans notre ville MM. Novacek, ministre du commerce de Tcheco-Slovaquie, Voves, son chef de cabinet, et sa suite.

Le Creusot
Amicale Crouseigne des combattants. — Cet après-midi, à 15 heures, se tiendra à la Brasserie Lorraine, la réunion de l'Amicale, au cours de laquelle M. Nourissat, avocat, président de la section de l'U. N. C. de Dijon, exposera le fonctionnement et les avantages de la retraite du combattant.

EXPOSITION-FOIRE DES VINS
Le comité de l'exposition-foire se réunit aujourd'hui, à 14 heures, salle des fêtes de l'hôtel de ville.
Le comité examinera les derniers détails de cette exposition-foire qui se tiendra à Chagny, les 28 et 29 mars, et qui promet d'être très réussie et très importante que celle de l'année dernière.

JOIGNY
Tentative de suicide. — A la suite de changements infligés, Mlle Jeanne Derwin, 24 ans, employée de boulangerie, a tenté de mettre fin à ses jours en se jetant dans l'Yonne, près de la promenade du Mail. A peine dans l'eau elle appela au secours et un pêcheur qui se trouvait là, put la saisir au moment où elle allait disparaître.

SAINT-AMAND
Feu de cheminée. — Le feu s'est déclaré dans la cheminée au magasin 'Approvisionnement économique', situé rue des Vieilles-Prisons. Le gerant, M. Duranton, aidé par plusieurs voisins, put se rendre maître du feu.

PITHIVIERS
DONN AU MUSEE MUNICIPAL
Iconographie des quatre parties du monde (dans les tapisseries). Description avec belles photographies des principales représentations allégoriques de l'Europe, de l'Asie, l'Afrique et l'Amérique des collections publiques et particulières.

LA MOTTE-SAINT-JEAN
En Loire. — Un bateau à vapeur en Loire par MM Brenot et Pommeroy qui ont amarré au bourg de La Motte, où le propriétaire peut le réclamer.

LE CREUSOT
Conférence pour les officiers de réserve. — Jeudi prochain 12 mars, une conférence sur 'La Situation de l'Auribie' sera faite par le capitaine de Persson, instructeur à la préparation militaire spéciale de Dijon.

TOUCY
Réunion pour la Ligue de défense catholique. — En vue de la fondation de la ligue de défense catholique du canton de Toucy, le 17 mars, en la salle du théâtre, a eu lieu une importante réunion des catholiques.

TOUCY
Réunion pour la Ligue de défense catholique. — En vue de la fondation de la ligue de défense catholique du canton de Toucy, le 17 mars, en la salle du théâtre, a eu lieu une importante réunion des catholiques.

SAINT-AMAND
Feu de cheminée. — Le feu s'est déclaré dans la cheminée au magasin 'Approvisionnement économique', situé rue des Vieilles-Prisons. Le gerant, M. Duranton, aidé par plusieurs voisins, put se rendre maître du feu.

PITHIVIERS
DONN AU MUSEE MUNICIPAL
Iconographie des quatre parties du monde (dans les tapisseries). Description avec belles photographies des principales représentations allégoriques de l'Europe, de l'Asie, l'Afrique et l'Amérique des collections publiques et particulières.

LA MOTTE-SAINT-JEAN
En Loire. — Un bateau à vapeur en Loire par MM Brenot et Pommeroy qui ont amarré au bourg de La Motte, où le propriétaire peut le réclamer.

LE CREUSOT
Conférence pour les officiers de réserve. — Jeudi prochain 12 mars, une conférence sur 'La Situation de l'Auribie' sera faite par le capitaine de Persson, instructeur à la préparation militaire spéciale de Dijon.

TOUCY
Réunion pour la Ligue de défense catholique. — En vue de la fondation de la ligue de défense catholique du canton de Toucy, le 17 mars, en la salle du théâtre, a eu lieu une importante réunion des catholiques.

TOUCY
Réunion pour la Ligue de défense catholique. — En vue de la fondation de la ligue de défense catholique du canton de Toucy, le 17 mars, en la salle du théâtre, a eu lieu une importante réunion des catholiques.

SAINT-AMAND
Feu de cheminée. — Le feu s'est déclaré dans la cheminée au magasin 'Approvisionnement économique', situé rue des Vieilles-Prisons. Le gerant, M. Duranton, aidé par plusieurs voisins, put se rendre maître du feu.

PITHIVIERS
DONN AU MUSEE MUNICIPAL
Iconographie des quatre parties du monde (dans les tapisseries). Description avec belles photographies des principales représentations allégoriques de l'Europe, de l'Asie, l'Afrique et l'Amérique des collections publiques et particulières.

LA MOTTE-SAINT-JEAN
En Loire. — Un bateau à vapeur en Loire par MM Brenot et Pommeroy qui ont amarré au bourg de La Motte, où le propriétaire peut le réclamer.

LE CREUSOT
Conférence pour les officiers de réserve. — Jeudi prochain 12 mars, une conférence sur 'La Situation de l'Auribie' sera faite par le capitaine de Persson, instructeur à la préparation militaire spéciale de Dijon.

TOUCY
Réunion pour la Ligue de défense catholique. — En vue de la fondation de la ligue de défense catholique du canton de Toucy, le 17 mars, en la salle du théâtre, a eu lieu une importante réunion des catholiques.

TOUCY
Réunion pour la Ligue de défense catholique. — En vue de la fondation de la ligue de défense catholique du canton de Toucy, le 17 mars, en la salle du théâtre, a eu lieu une importante réunion des catholiques.

SAINT-AMAND
Feu de cheminée. — Le feu s'est déclaré dans la cheminée au magasin 'Approvisionnement économique', situé rue des Vieilles-Prisons. Le gerant, M. Duranton, aidé par plusieurs voisins, put se rendre maître du feu.

PITHIVIERS
DONN AU MUSEE MUNICIPAL
Iconographie des quatre parties du monde (dans les tapisseries). Description avec belles photographies des principales représentations allégoriques de l'Europe, de l'Asie, l'Afrique et l'Amérique des collections publiques et particulières.

LA MOTTE-SAINT-JEAN
En Loire. — Un bateau à vapeur en Loire par MM Brenot et Pommeroy qui ont amarré au bourg de La Motte, où le propriétaire peut le réclamer.

LE CREUSOT
Conférence pour les officiers de réserve. — Jeudi prochain 12 mars, une conférence sur 'La Situation de l'Auribie' sera faite par le capitaine de Persson, instructeur à la préparation militaire spéciale de Dijon.

TOUCY
Réunion pour la Ligue de défense catholique. — En vue de la fondation de la ligue de défense catholique du canton de Toucy, le 17 mars, en la salle du théâtre, a eu lieu une importante réunion des catholiques.

TOUCY
Réunion pour la Ligue de défense catholique. — En vue de la fondation de la ligue de défense catholique du canton de Toucy, le 17 mars, en la salle du théâtre, a eu lieu une importante réunion des catholiques.

SAINT-AMAND
Feu de cheminée. — Le feu s'est déclaré dans la cheminée au magasin 'Approvisionnement économique', situé rue des Vieilles-Prisons. Le gerant, M. Duranton, aidé par plusieurs voisins, put se rendre maître du feu.

PITHIVIERS
DONN AU MUSEE MUNICIPAL
Iconographie des quatre parties du monde (dans les tapisseries). Description avec belles photographies des principales représentations allégoriques de l'Europe, de l'Asie, l'Afrique et l'Amérique des collections publiques et particulières.

LA MOTTE-SAINT-JEAN
En Loire. — Un bateau à vapeur en Loire par MM Brenot et Pommeroy qui ont amarré au bourg de La Motte, où le propriétaire peut le réclamer.

LE CREUSOT
Conférence pour les officiers de réserve. — Jeudi prochain 12 mars, une conférence sur 'La Situation de l'Auribie' sera faite par le capitaine de Persson, instructeur à la préparation militaire spéciale de Dijon.

TOUCY
Réunion pour la Ligue de défense catholique. — En vue de la fondation de la ligue de défense catholique du canton de Toucy, le 17 mars, en la salle du théâtre, a eu lieu une importante réunion des catholiques.

TOUCY
Réunion pour la Ligue de défense catholique. — En vue de la fondation de la ligue de défense catholique du canton de Toucy, le 17 mars, en la salle du théâtre, a eu lieu une importante réunion des catholiques.

FEUILLETON DE PARIS-CENTRE -20-
L'EXILÉE
Par M. DELLY
Myrtille peut constater aussitôt, comme le lui avait dit la comtesse Gisèle, le changement de la princesse vis-à-vis de sa famille. Pour Irène seule, il conservait quelque chose de sa hauteur froide d'autrefois, il leur tenait à elle affectueux, les rapports cérémonieux ayant existé jusqu'à elle et les liens n'ayant pas été rompus à l'éclatement de ce sentiment, mais il ne montrait plus la glaciale indifférence d'autrefois, il leur tenait même un intérêt amical. Renat, surtout, fut de sa part l'objet d'une attention particulière. Appelant près de lui le petit garçon, il dit en posant sa main sur son épaule :

Vous n'entendrez pas de moi, mais j'ai un projet de mariage. — Un mariage qui vous intéressera. — Mais je ne suis pas marié, dit-il. — C'est pour ça que je vous le propose. — Mais je ne suis pas marié, dit-il. — C'est pour ça que je vous le propose. — Mais je ne suis pas marié, dit-il. — C'est pour ça que je vous le propose.

donc place près de son cousin, et sa simplicité, sa naturelle aisance eurent vite raison de ce petit moment de confusion causé par l'attention dont le prince Milca honora la jeune parente pauvre, qui vivait sous son toit.
Combien il était changé ! Il causait maintenant et avec que charme ! Il recueillait les impressions de ses voyages, il parlait de son séjour à Paris, des relations nouées, des livres lus, des concerts ou des pièces de théâtre entendus. Myrtille écoutait avec un plaisir infini, bien qu'elle ignorât la plupart des gens et des faits dont il parlait. Mais il s'en apercevait aussitôt et il mettait au courant en quelques mots. Il n'attendait pas, évidemment, que sa cousine demeurât tant soit peu en dehors de la conversation.

par un sourire énigmatique cette révélation de Terka :
— Ils vous doivent bien cette reconnaissance, Arpad, après l'immense service que vous leur avez rendu, et je crois qu'ils ne peuvent faire trop pour vous le prouver.
En effet, la reconnaissance est une grande vertu et ce n'est pas moi qui voudrais en détourner qui que ce soit, car mon âme en est profondément pénétrée, d'il est une soudaine gravité.
En prononçant ces mots, il regardait sa cousine. Une teinte rose couvrait le teint si blanc, si délicatement satiné de Myrtille, sous longs cils s'abaissaient, voilant son regard confus. Elle ne vit pas le coup d'oeil malveillant que lui lançait Iréac. Mais qu'elle n'intercepta. Le prince Milca devait être maintenant au courant des sentiments de sa sœur pour sa cousine Myrtille.
Les sourcils soudain froncés, il demeura quelques instants silencieux, et lorsqu'il lui arriva, dans la soirée, d'adresser la parole à Iréac, sa voix reprit pour elle la douceur, son regard, la glaciale froideur d'autrefois.

Myrtille, soutenue par Terka et par lui, put rentrer au château, mais, dans le vestibule, elle s'évanouit d'émotion et de faiblesse.
Le prince et sa mère accoururent immédiatement, le docteur Hedat fut appelé. Heureusement, la blessure n'avait pas de gravité. La physionomie angossée du prince Arpad se détendit un peu à cette déclaration du médecin, et il baisa la main de sa cousine en murmurant :
— Vous voulez donc, Myrtille, que nous vous soyons tous redevenables ?
La comtesse Gisèle avait ardemment remercié sa jeune parente, et Terka, dont le cœur était bon et très capable d'affection, n'avait su de quelle façon lui témoigner sa reconnaissance.
Myrtille devenait de plus en plus, à Voraczky, une personne d'importance, sans que sa simplicité, sa ravissante modestie fussent altérées. Il n'était plus question pour elle de remplacer Fralein Rosa, le prince Arpad s'était catégoriquement prononcé sur ce sujet, un jour que Myrtille se trouvait seule avec sa mère et lui.

Car Myrtille apprenait l'équitation avec son cousin pour professeur. Très souple, très adroite, elle avait fait de rapides progrès, et maintenant elle pouvait accompagner le prince et ses sœurs dans leurs promenades.
Elle était la plus délicate amazone qui se pût rêver et lorsqu'elle paraissait sur le perron du château, sa taille admirable dessinée par la robe de drap noir que lui avait offerte la comtesse, le petit chapeau à l'ancienne plume posé sur sa chevelure aux reflets sursouchés, Iréac avait peine à éteindre la leur furieuse de son regard. Mais il lui fallait se contenir en présence de son frère, car, ayant surpris deux ou trois fois la manière docte et mabellante dont elle usait envers sa cousine, le prince Milca l'avait reprise avec une si égarée dureté, qu'elle en gardait encore une cuisante blessure d'amour-propre. Son amitié envers Myrtille s'en était accrue d'autant, mais elle la dissimulait — ou du moins croyait le faire, car, pour le pénétrant coup d'oeil du prince, bien des choses ne passaient pas inaperçues.
Les domaines des environs se peuplaient peu à peu, et, cette fois, le prince Milca consentait à renouer des relations. Il y avait, à Voraczky, quelques réunions, des promenades étaient organisées. Rien de très mondain, d'ailleurs. Le prince avait nettement déclaré à sa mère qu'il entendait seulement remplir les obligations de son sang, et qu'il ne voulait pas que les inutiles plaisirs du monde prennent une place dans sa vie.



Officiers Ministériels

Etude de M. GALLICHER-LAVANNE, notaire à Nevers, 5, rue Gambetta

Aux termes de 2 actes reçus par M. GALLICHER-LAVANNE, notaire à Nevers, le 10 février 1925, enregistré à Nevers A. C. le 20 février 1925, Folio 196, Case 1234, et folio 197, Case 1235.

M. Pierre DAVAUT, et Mme Pierrette MARCEAU, son épouse, demeurant ensemble à Nevers, rue La-Fayette, n° 17, ont vendu à Mme Annette BOUSSOT, demeurant à Nevers, rue La-Fayette, n° 17, le fonds de M. Pierre-Joseph DAVAUT.

Les parts et portions étant en moitié, leur appartenant, dans le fonds de commerce d'épicerie, comestibles, premiers que M. et Mme DAVAUT, vendeurs et Mme DAVAUT, acquéreur, exploitaient ensemble, à Nevers, rue La-Fayette, n° 17, et connu sous le nom de "Aux Jardins de Provence", et de M. et Mme DAVAUT, l'achat et la clientèle et l'achalandage y attachés, le matériel et les objets mobiliers servant à son exploitation, les marchandises en dépendant et le droit au bail pour le tout, par un acte en date du 10 février 1925, enregistré à Nevers A. C. le 20 février 1925, Folio 196, Case 1234, et folio 197, Case 1235.

Les oppositions à faire, s'il y a lieu, sur le prix de la vente, devront être formées au plus tard dans les dix jours qui suivront la présente insertion renouvelant celle perdue au journal "Paris-Centre" le 27 février 1925, elles seront reçues en l'étude de M. GALLICHER-LAVANNE, notaire, où domicile est élu à cet effet.

Pour deuxième insertion, A. GOUSSOT, veuve Davaut, 22.068

Etude de M. GALLICHER-LAVANNE, notaire à Nevers, 5, rue Gambetta

A AFFERMER pour le 11 novembre 1925, BON DOMAINE de 71 hectares (1/2 près et pâtures) à 16 kilomètres de Saint-Denis-Macilly.

Pour tous renseignements, s'adresser au notaire, 22.272

Etude de M. BONNET, commissaire-priseur à Nevers

VENTE AUX ENCHÈRES A Nevers, rue Saint-Genest n° 12, le mercredi 11 mars 1925 à 13 heures.

MOBILIER comprenant : bibliothèque, grand bureau d'architecte avec carbonnier et coffre-fort, desserte, table de conciergerie, salle à manger, suspension, fer forgé, toilette, presse à copier, boîte d'horloge, coffres à bois, fauteuil, tables et chaises, tableaux, volumes divers, poêle, lits, armoire, vaisselle, verrerie, literie, Tour à bois, Porte cochère avec ferrures, etc., etc.

Au comptant, frais en sus, 22.113

Etude de M. PERRIN, notaire à Nevers, 20, rue du Rempart

A VENDRE L'AMIALE UNE MAISON située à Nevers, rue Claude-Tillier, numéros 13 et 15, composée d'un rez-de-chaussée sur cave et d'un premier étage sur grenier, cour derrière avec construction au fond à usage de remise et écurie, et logement au-dessus.

Fondateur du 24 juin 1925. S'adresser pour tous renseignements à M. PERRIN, notaire, 22.053

Etude de M. BOUQUILLARD, docteur en droit, notaire à Nevers

A VENDRE OU A LOUER UN BEL IMMEUBLE situé à Nevers, rue du Champ-de-Maison n° 32, composé de Maison d'habitation principale, de construction moderne, élevée sur caves et celliers, ayant rez-de-chaussée, premier étage mansardé, et greniers, terrasse devant.

Petite maison à côté. Remise, écurie, magasins et autres dépendances. Bâtiment industrie, actuellement occupé par une fabrique de galoches. Cours et jardins. Le tout ayant une contenance cadastrale de 1.310 mètres carrés. Entrée en jouissance effective le 1er janvier 1926. S'adresser pour tous renseignements et pour traiter, à M. BOUQUILLARD, 21.624

Etude de M. SIROT, notaire à Tannay

A AFFERMER pour entrer en jouissance le 1er mai 1925, PETIT MOULIN très bien situé et achalandé, avec 8 hectares, moitié en terres et moitié en prés de première qualité. S'adresser, au notaire, 22.009

Etude de M. BERTHET, notaire à Saint-Aignan (Loir-et-Cher)

A VENDRE L'AMIALE en bloc ou par lots, au gré des amateurs, GRANDE PROPRIÉTÉ assurant partie de la Terre de Bennes, située commune de Mareuil (Loir-et-Cher) et autres circonvoisines. Comprendant : 7 fermes, 3 locations, vignobles, prés, étang et bois, le tout d'une contenance d'environ 1.000 hectares. Belle chasse à tout gibier. Grande facilité de paiement, 5 % en sus du prix. S'adresser pour tous renseignements à M. BERTHET, notaire à Saint-Aignan. Et pour traiter : 1° M. CHATEL, propriétaire à Montargis, téléphone n° 23. 2° M. TOUITAIN, propriétaire à Chabris, téléphone n° 2. 3° M. BERNHEIM, Père et Fils, 23, rue de l'Arcade, à Paris, et 36 rue de la République à Orléans, téléphone 24.32, qui se tiendront à la disposition des acquéreurs sur rendez-vous et en outre tous les lundis à Montrichard, 22.120

PETIT CLERC, présenté par ses parents est demandé à l'étude de M. ROY, avoué. CLERC aux actes courants est demandé par M. BAYLE, notaire à Nevers, 22.300

Etudes de M. PERRIN et de M. BAYLE, notaires à Nevers.

Par adjudication amiable En l'étude et par le ministère de M. Perrin et de M. Bayle, notaires, le samedi 28 mars 1925, à 14 heures.

MAISON DE RAPPORT Située à Nevers, à l'angle de la rue Mirançon sur laquelle elle borde les numéros 11, 13 et 15 de la rue des Trois-Carreaux sur laquelle elle porte le numéro 9, comprenant : Rez-de-chaussée de 9 pièces, en partie sur cave ; premier étage de onze pièces ; deuxième étage de huit pièces ; troisième étage de deux pièces et mansardes. Cour à laquelle on accède par une porte cochère s'ouvrant rue des Trois-Carreaux, remise et bûcher.

Revenu : 810 francs. Mise à prix : 50.000 francs. Pour tous renseignements s'adresser à M. PERRIN et BAYLE, notaires à Nevers, 22.043

Etude de M. PERRIN, notaire à Nevers, 20, rue du Rempart

A VENDRE par adjudication amiable En l'étude et par le ministère de M. Perrin, notaire, le samedi 14 mars 1925, à 2 heures du soir

FONDS DE COMMERCE de marchand de vins en gros, exploité à Nevers, rue Saint-Genest, numéro 14, par la Société LEROUX et LUCAS, et dont le nom commercial, la clientèle, l'achalandage et les objets mobiliers servant à son exploitation, les marchandises en dépendant et le droit au bail pour le tout, par un acte en date du 10 février 1925, enregistré à Nevers A. C. le 20 février 1925, Folio 196, Case 1234, et folio 197, Case 1235.

Les oppositions à faire, s'il y a lieu, sur le prix de la vente, devront être formées au plus tard dans les dix jours qui suivront la présente insertion renouvelant celle perdue au journal "Paris-Centre" le 27 février 1925, elles seront reçues en l'étude de M. GALLICHER-LAVANNE, notaire, où domicile est élu à cet effet.

Pour deuxième insertion, A. GOUSSOT, veuve Davaut, 22.068

PETIT CLERC est demandé par M. BECHARD, avoué à Nevers, 31, rue La-Fayette, présenté par ses parents, 22.337

Etude de M. GALLICHER-LAVANNE, notaire à Nevers, 5, rue Gambetta

A VENDRE L'AMIALE GRANDE PROPRIÉTÉ sise à Nevers, rue Saint-Genest, n° 12 et 12 bis, comprenant vaste maison d'habitation, dépendances, garage, écurie, remise, maison de conciergerie et grand jardin, le tout libre de suite.

Et grands locaux à usage commercial ou industriel complètement indépendants. Surface totale 1.350 m² environ. Pour visiter et tous renseignements s'adresser au notaire, 22.244

Etude de M. SONNET, notaire à Villeneuve-la-Charrière (Yonne)

BON FONDS DE MARCHANDISE de vente et réparation de machines agricoles. Centre bonne région de culture.

A Vendre à l'amiable Facilités - Beau logement. S'adresser à M. SONNET, notaire, 22.047

VENTE DE CHÈNES ET D'ÉCORCES Dimanche 15 mars 1925, ventes d'écorces et de chènes des coupes affouagères : Raveau, à 14 h., 210 chènes de 4 à 6 mètres (92 m³ 1/9) et 60.000 kilos d'écorces. Champvoux, à 15 h., 79 chènes (37 m³), 21 hectares (5 m³) et 80.000 kilos d'écorces. 22.245

Etude de M. SOULAT, notaire à Saint-Parize-le-Châtel

A VENDRE PAR ADJUDICATION AMIALE à Saint-Parize-le-Châtel, en l'étude de M. SOULAT, le dimanche 15 mars 1925, à 14 heures.

UNE PIÈCE DE TERRE LABOURABLE située commune de Saint-Parize-le-Châtel, route de la gare de Mars, au lieu dit Champ Mort, d'une contenance d'environ 1 hectare 58 ares. Appartenant à M. et Mme PINON. Mise à prix sise indiquée au moment de l'adjudication. Pour plus amples renseignements, s'adresser à M. SOULAT, 22.300

Etude de M. BENOIST, notaire à Druyes-les-Belles-Fontaines (Yonne)

ADJUDICATION Le dimanche 15 mars 1925, à midi, à Druyes, en l'étude. BELLE MAISON en très bon état, sise à Druyes (Yonne), grande rue et route de Druyes, comprenant logement de 7 pièces, remise, garage, bûcher et écurie. Cour et jardin. Appartenant aux conjoints BRESSON. Voie ferrée, chasse et pêche. 22.000

Etude de M. BELLOUCQ, notaire à Lormes (Nièvre)

VENTE MOBILIÈRE Le dimanche 15 mars 1925, à 14 heures, à Lormes, dans une maison sise rue Porte-Fouron au coin de la place de l'Hôtel-de-Ville. Cette vente comprendra notamment : un camion Citroën, sommier, lits, armoire, autres lits, fauteuil, table ronde acajou massif à trois rallonges, canapé, table de nuit, armoire, tables, serviettes, vaisselle, verrerie, literie, etc., etc. et quantité d'autres objets. II. - Un camion automobile SAURER 3 T. 12, 17 CV., à gaz pauvre et essence, démultiplié en tracteur et tracteur capable de remorquer 8 T. Une plate-forme remorque à 2 roues pouvant transporter 8 T. Un tracteur à vapeur, un transport de bois en grume. Une remorque à 2 roues, crics, chaînes, cables en acier, 2 chariots, à bœufs en très bon état, une charrette à bras, un bœuf à cheval en très bon état. Une voiturette CLEMENT-BAYARD 2 places, 7 CV., à gaz. Une carrosserie timonnière à 6 places, forte poignée, écurie et quantité d'autres objets. On pourra visiter la veille, de 14 h. à 16 heures. Au comptant et frais en sus, 22.004

Etudes de 1° M. J.-B. VIVIER, notaire à Moulins, rue de Paris, 14 ; 2° M. FIELOUX, avoué à St-Etienne, rue de la Paix, 26

Vente de biens de mineurs sur licitation EN PLUS OFFRANT le dernier enchérisseur, en cinq lots, de la

PROPRIÉTÉ DES GUICHARDEUX Située communes de Saint-Gerand-de-Vaux et de la Ferté-Hauterive (Allier). Premier lot. - Le Domaine des Sapins, situé sur la commune de Saint-Gerand-de-Vaux (Allier). - Mise à prix 60.000 francs.

Deuxième lot. - Parcelles de terre et étangs, situés sur la commune de Saint-Gerand-de-Vaux (Allier). - Mise à prix : 50.000 francs.

Troisième lot. - Une parcelle de terre située au Boudet, commune de Saint-Gerand-de-Vaux (Allier), dénommée "Terre de la Palud". - Mise à prix : 7.000 francs.

Quatrième lot. - Parcelles de terre situées sur les communes de Saint-Gerand-de-Vaux et de Laferté-Hauterive (Allier). Mise à prix : 25.000 francs.

LE CHATEAU DES GUICHARDEUX, situé sur la commune de Saint-Gerand-de-Vaux (Allier), comprenant : la réserve des Guichardoux, avec maison d'habitation, granges, écurie, remise, jardin, ferre, prés et bois. Le domaine de l'Étang. Le domaine des Gaillardiers. L'ancien moulin de Saint-Gerand. L'étang de Saint-Gerand. - Mise à prix : 550.000 francs. Total des mises à prix : 650.000 francs.

L'adjudication aura lieu le vendredi 20 mars 1925, à 13 heures, en l'audience des criées du tribunal civil de première instance de Moulins, pardevant M. Lougnon, juge en ce siège, commis à cet effet. S'adresser pour les renseignements à :

1° M. VIVIER, avoué à Moulins, rue de Paris, 14, rédacteur du cahier des charges ; 2° M. FIELOUX, avoué à St-Etienne, poursuivant la vente ; 3° M. CEYTERE, notaire à Bessay ; 4° Etude DUPIN, notaire à Saint-Etienne ; Et à tous les avoués de Moulins, qui, seuls, ont le droit d'enchérir. Pour avoir communication du cahier des charges, s'adresser au greffe du tribunal civil de Moulins, où il est déposé, 22.341

Etude de M. GALLICHER-LAVANNE, notaire à Nevers, 5, rue Gambetta

A VENDRE L'AMIALE MAISON DE RAPPORT A Nevers, rue Félix-Faure, 26, ET MAISON, avec jardin de 600 mètres, à Nevers, rue Fairberthe, 2. Pour tous renseignements, et pour traiter, s'adresser à M. GALLICHER-LAVANNE, notaire, 22.263

Etude de M. DURBIESE, notaire à Brinon-sur-Beuvron (Nièvre)

VENTE VOLONTAIRE Aux enchères publiques, par suite de cessation de culture. Le lundi de Pâques, 13 avril 1925, à midi et demi, heure légale. Aux Bordes, commune de Neully, au domicile de M. MOREAU.

ANIMAUX 14 vaches suitées ou pleines, 10 châtreaux de 2 ans, 17 veaux d'un an, 2 juments, MATÉRIEL Charriots à bœufs et à chevaux, tombereau, rouleau, charmes, herbes ordinaires et canadiennes, fûts, tonneaux, roues, treuil, bascule, jougs, grandes auges, grande table et bancs, harnais, outils divers et autres objets. IL NE SERA RIEN VENDU AVANT LA VENTE Au comptant 10 % en sus, 22.381

Etude de M. GELLY, notaire à Saint-Pierre-le-Moutier

A vendre à l'amiable, en bloc ou par lots Le domaine de Fatingé Situé sur la commune d'Azay-le-Vif, comprenant : Bâtiments d'habitation et d'exploitation en très bon état, terres, prés, et bois de sapin, loués à MM. Doré, frères, fermiers. Contenance totale approximative : 56 hectares. Comprendant : 33 hectares environ de terres ; 17 hectares environ de prés et 6 hectares environ de bois. Crédit et facilités de paiement. Il sera perçu 5 % en sus des prix. Pour tous renseignements, s'adresser au notaire et pour traiter à :

MM. MEROT et NESME, 6, rue Bertin, à Moulins-sur-Allier (téléphone 3-13) ; MM. BRISAC Frères, à Dijon (téléphone 9-95) ou à M. J. BOGET, 22, rue de la Banque, à Chalon-sur-Saône (téléphone 3-30), qui se rendront sur place à toute demande d'amateurs. 22.344

A VENDRE L'AMIALE 80.000 mètres de Terrains Industriels avec de nombreux bâtiments et voies de raccordement. Situés à GRAY, en bordure de la Saône et de la ligne de Beaunay, dépendant des Magasins Généraux de Gray. Bonnes conditions. S'adresser pour traiter à MM. ZIVY et Cie 12, rue de Serre, Nancy, téléphones 6-92.

A VENDRE L'AMIALE en bloc, par domaines, par lots ou en détail Le dimanche 5 avril 1925, à partir de 9 heures du matin à l'hôtel Daurvergne, au bourg de Cronat-sur-Loire

Trois domaines et deux Bois situés sur la commune de Cronat-sur-Loire, canton de Bourbon-Lancy, arrondissement de Charolles. Comprendant : bâtiments en parfait état, prés, étang, terres, pâtures et bois (sol et superficie). Contenance totale : 188 hectares environ. Crédit et facilités de paiement. Il sera perçu 5 % en sus des prix. On peut traiter dès maintenant. Pour visiter et traiter, s'adresser à :

M. A. NESME, rue Gambetta, Charolles (téléph. 47) ; M. Edmond BAUD, rue Bernard-Renaud, à Autun (téléph. 1-72) ; MM. BRISAC Frères, à Dijon (téléph. 9-95) ; Ou à M. J. BOGET, 22, rue de la Banque, à Chalon-sur-Saône (téléph. 3-30), qui se trouveront à Cronat, hôtel Daurvergne, à la disposition des amateurs, pour traiter même avant le jour de la vente, tous les jours de chaque semaine, à partir de 9 heures et sur rendez-vous, tous les autres jours, 22.217

LA CHARITE-SUR-LOIRE

LOTISSEMENT du Champ du Seigneur Lotissement établi conformément à la loi du 19 juillet 1924. Un très beau boulevard de 12 m. de large donné à ces terrains un accès parait. Eau, Gaz, Electricité, Tout à l'égout. Exposition admirable sur la vallée de la Loire et les collines du Sancerrois. La disposition des amateurs, pour traiter même avant le jour de la vente, tous les jours de chaque semaine, à partir de 9 heures et sur rendez-vous, tous les autres jours, 22.217

A VENDRE A Nevers dans la périphérie UNE MAISON NEUVE Comprendant : 4 pièces au rez-de-chaussée, couloir traversant la maison, deux pièces au 1er étage, grenier, cour, atelier, écurie, remise. Eau, gaz, électricité. Libre de suite. S'adr. à M. BERNADAT-VIRLOGEUX, 5, rue du Lycée, Nevers, 22.397

de M. Octave FOURNIER 30, rue du Globe-St-Cyr, à Nevers. (19e année) A VENDRE A Nevers dans la périphérie UNE MAISON NEUVE Comprendant : 4 pièces au rez-de-chaussée, couloir traversant la maison, deux pièces au 1er étage, grenier, cour, atelier, écurie, remise. Eau, gaz, électricité. Libre de suite. S'adresser à M. FOURNIER, 30, rue du Globe-St-Cyr, à Nevers, 22.179

Etude de M. FITY, notaire à Donzy

A VENDRE L'AMIALE LA FERME DE CHAMPOUX Située commune de Sainte-Colombe, comprenant : 1 Bâtiments d'habitation et d'exploitation et 25 hectares de terres et prés. S'adresser pour traiter à M. Adrien IGNACE, 23, rue de Paris, à Cosne, 22.338

Etude de M. MORIN, huissier à Lormes

VENTE MOBILIÈRE sortie de ferme Le dimanche 29 mars 1925, à 14 heures, il sera procédé, au Montat, commune de Saint-André-en-Morvan, ferme du Montat, à la vente mobilière d'un matériel agricole, comprenant :

Un treuil état neuf, une moissonneuse, une faucheuse, une râteau, une charrette tri-cytle, 2 chariots à bœufs, une charrette, 3 herbes dont 2 brisées, un tombereau à cheval, un rouleau acier et autres objets. Au comptant, frais en sus. J. MORIN, 22.163

Etude de M. BOUQUILLARD, notaire à Nevers

A AFFERMER PAR ADJUDICATION A Nevers, dans les bureaux des hospices, le samedi 4 avril 1925, à 14 heures.

LE DOMAINE DE MARCE-D'EN HAUT Commune de Marzy Contenant 34 hectares 76 ares. Durée du bail : 6, 9 ou 12 ans. Entrée : 11 novembre 1925. S'adresser pour visiter au garde BONDOUX, à La Sangsue, près le Grand Domaine. Et pour tous renseignements, soit à M. THIERY, directeur-économiste des hospices, soit à M. BOUQUILLARD, notaire, dépositaire du cahier des charges, 22.000

Etude de M. VALLET, huissier à Saint-Saulge

VENTE VOLONTAIRE aux enchères publiques pour cause de cessation de culture. Le dimanche 15 mars 1925, à 1 heure du soir, au Guérandeau, commune de Creux-Ville, en la ferme exploitée par M. GUILLAUMET, il sera, par M. VALLET, procédé à la vente de :

ANIMAUX 1 vache de 5 ans, pleine, 2 juments de trait, Matériel agricole 1 charriot à chevaux et ses accessoires, 1 tombereau à chevaux en état de neuf, 1 herbe en fer, 1 coupe-racine, 1 char, 6 jougs avec courroies, 1 voiture à 4 roues, 1 timon à bœufs, chaînes de chariot, attaches en fer, harnais pour chevaux. Et divers autres objets. Au comptant 10 % en sus, 22.389

Etude de M. François PERROT, licencié en droit, notaire à Sancerre (Cher)

A VENDRE L'AMIALE 1° belle Villa et dépendances et jardin allenant de 3.000 mètres carrés environ, entourés de murs. JOUISSANCE DE SUITE 3.000 m² environ.

PLUSIEURS AUTRES MAISONS et dépendances, pouvant convenir pour habitation ou commerce. Le tout situé à 3 h. 1/2 de Paris, par express P.-L.-M. Pour tous renseignements, s'adresser à M. François PERROT, notaire à Sancerre (Cher), qui tient des notices à la disposition des amateurs, 22.117

Etudes de M. François PERROT, notaire à Sancerre et de M. Jean VERGER, notaire à Montceau-les-Mines. A VENDRE L'AMIALE

La propriété des Rauches Sise commune de Saint-Bouize (Cher) Comprendant : 1° LA FERME DES RAUCHES, d'une contenance de quarante-trois hectares environ ; 2° ET CENT SOIXANTE-DEUX HECTARES DE BOIS TAILLIS. Le tout s'un seul tenant. S'adresser : Pour tous renseignements, soit à M. François PERROT, soit à M. VERGER. Et pour visiter et traiter : à M. François PERROT, notaire à Sancerre (Cher), 22.116

En matière d'achat ou de vente de Propriétés rurales MAISONS D'HABITATION OU DE RAPPORT FONDS DE COMMERCE OU INDUSTRIELS LES MEILLEURES OCCASIONS NE SONT PAS TOUJOURS PUBLIÉES

Le Cabinet GROUSSOT, 7, rue Litré, Bourges, grâce à son organisation et à ses nombreuses relations, réalise sans les annoncer, la plupart des opérations qui lui sont confiées. Vendeurs et Acquéreurs ont intérêt à se fier à ses connaissances et à sa longue pratique des affaires. JEANETTE GROUSSOT LUI DOIVENT LEUR REUSSITE ET LEUR PROSPERITE. Renseignements gratuits - Discrétion 19.535

Ventes de propriétés PROPRIÉTÉ consistant : maison d'habitation et d'exploitation 3 pièces, dépend., caves, greniers, etc., 5 hectares prés, vignes et terres labourables. Le tout à St-Leger-des-Vignes (Nièvre). S'adresser à M. TALPIN, à St-Leger-des-Vignes (Nièvre), 22.298

Agents d'Affaires A VENDRE au centre de Nevers GRAND IMMEUBLE Comprendant : magasin, habitation, cour, atelier, écurie, remise. Eau, gaz, électricité. Libre de suite. S'adr. à M. BERNADAT-VIRLOGEUX, 5, rue du Lycée, Nevers, 22.397

A VENDRE sous-préfecture Centre GARAGE Px 100.000 fr. Bail à vol. Loyer 5.000 fr., bien situé. S'adres. AGENCE LACROIX, 22, rue du Commerce, Bourges, 22.075

A CÉDER à Paris PARAPLUIES, OMBRELLES, GARNES. Px 50.000 fr. Aff. 40.000 fr. prouvés. Bénéf. nets 16.000 fr. Loyer 1.200 fr. 4157 S'adres. AGENCE LACROIX, 22, rue du Commerce, Bourges.

A CÉDER sous-préfecture Centre GARAGE Px 100.000 fr. Bail à vol. Loyer 5.000 fr., bien situé. S'adres. AGENCE LACROIX, 22, rue du Commerce, Bourges, 22.075

A CÉDER commune de la Nièvre RESTAURANT-CAFÉ Px 20.000 fr. Aff. 55.000 fr. Loyer 1.100 fr. 4179 bis S'adres. AGENCE LACROIX, 22, rue du Commerce, Bourges.

A CÉDER sous-préfecture Centre GARAGE Px 100.000 fr. Bail à vol. Loyer 5.000 fr., bien situé. S'adres. AGENCE LACROIX, 22, rue du Commerce, Bourges, 22.075

Etude de M. MARTIN, notaire à Entrains (Nièvre)

A VENDRE L'AMIALE EN BLOC, OU AU DETAIL, PAR LOTS AU GRE DES AMATEURS

La très belle et très bonne propriété de Bussy sise commune d'Aunay, à 3 kil. de la gare d'AUNAY, à 12 kil. de SAINT-SAULGE et à 8 kil. de CHATILLON-EN-BAZOIS. Comprendant :

1° LE DOMAINE de Bussy, avec bâtiments d'habitation et d'exploitation en très bon état, cour, jardin, chenevères, 70 a. Terres de très bonne qualité, 50 h. Prés, embouches et pâtures, 118 h.

Ensemble... 168 h. 70 a. 2° LE BOIS de BUSSY, d'une contenance de 32 hectares en plusieurs coupes avec des réserves très importantes... 32 h.

Total... 200 h. 70 a. Un lot de 130 hectares, comprenant tous les bâtiments et leurs dépendances, 105 hectares de prés, embouches et pâtures, et 25 hectares de terres, peut être constitué au gré des amateurs. LES PROPRIÉTÉS D'ÉCHANGE SERONT EXAMINÉES. ÉCHANGES 5 % EN SUS DES PRIX. S'adresser pour renseignements au notaire et à M. Louis GROS, ancien notaire, à Nevers, 10, boulevard Victor-Hugo, l'éclairage 210. Et pour traiter à M. GROS, qui se rendra sur les lieux à toutes demandes des amateurs, 22.204

Etude de M. FEROT, notaire à Moulins-Engilbert (Nièvre)

A VENDRE L'AMIALE, EN BLOC OU AU DETAIL Le dimanche 15 mars 1925 à DRUY-PARIGNY

BELLE PROPRIÉTÉ Située au Bourg de DRUY-PARIGNY (12 kilom. de Decize et à 4 kilom. de Beard). Comprendant :

1° Maison Bourgeoise avec parc et dépendances de 4 hectares (libre de location). Belle situation. Château ancien. 2° Réserve de 27 hectares avec :

BÂTIMENTS D'HABITATION ET D'EXPLOITATION (en métayage, grande partie en prés réputés) 3° Bois Taillis de 40 hectares (partie sous futail). 4° Le domaine de Champbout (libre de bail : 11 novembre 1927), de 90 hectares exploité par M. DUPLOIT. On peut traiter dès maintenant. Il sera perçu 5 % d'étranges en sus des prix. Les actes seront reçus par les notaires des acquéreurs assistés de M. DEMONMEROT, notaire à Autun, comme notaire en second. S'adresser pour visiter : à M. Angèle CHIATIN, au château de Druy-Parigny, par Beard. Pour tous renseignements et pour traiter : à M. Léon PERRIN, Le Pavillon à Corbigny (téléph. 34) ; à M. Edmond BAUD, rue Bernard-Renaud, à Autun (téléph. 172) ; à M. Charles BERLOGER, à Pouilly-en-Auxois (téléph. 7) ; Ou à MM. BRISAC Frères, 18 et 20 boulevard de Brosses à Dijon (téléph. 9-95), 21.429

Etude de M. François PERROT, licencié en droit, notaire à Sancerre (Cher)

A VENDRE L'AMIALE 1° belle Villa et dépendances et jardin allenant de 3.000 mètres carrés environ, entourés de murs. JOUISSANCE DE SUITE 3.000 m² environ.

PLUSIEURS AUTRES MAISONS et dépendances, pouvant convenir pour habitation ou commerce. Le tout situé à 3 h. 1/2 de Paris, par express P.-L.-M. Pour tous renseignements, s'adresser à M. François PERROT, notaire à Sancerre (Cher), qui tient des notices à la disposition des amateurs, 22.117

Etudes de M. François PERROT, notaire à Sancerre et de M. Jean VERGER, notaire à Montceau-les-Mines. A VENDRE L'AMIALE

La propriété des Rauches Sise commune de Saint-Bouize (Cher) Comprendant : 1° LA FERME DES RAUCHES, d'une contenance de quarante-trois hectares environ ; 2° ET CENT SOIXANTE-DEUX HECTARES DE BOIS TAILLIS. Le tout s'un seul tenant. S'adresser : Pour tous renseignements, soit à M. François PERROT, soit à M. VERGER. Et pour visiter et traiter : à M. François PERROT, notaire à Sancerre (Cher), 22.116

En matière d'achat ou de vente de Propriétés rurales MAISONS D'HABITATION OU DE RAPPORT FONDS DE COMMERCE OU INDUSTRIELS LES MEILLEURES OCCASIONS NE SONT PAS TOUJOURS PUBLIÉES

Le Cabinet GROUSSOT, 7, rue Litré, Bourges, grâce à son organisation et à ses nombreuses relations, réalise sans les annoncer, la plupart des opérations qui lui sont confiées. Vendeurs et Acquéreurs ont intérêt à se fier à ses connaissances et à sa longue pratique des affaires. JEANETTE GROUSSOT LUI DOIVENT LEUR REUSSITE ET LEUR PROSPERITE. Renseignements gratuits - Discrétion 19.535

Ventes de propriétés PROPRIÉTÉ consistant : maison d'habitation et d'exploitation 3 pièces, dépend., caves, greniers, etc., 5 hectares prés, vignes et terres labourables. Le tout à St-Leger-des-Vignes (Nièvre). S'adresser à M. TALPIN, à St-Leger-des-Vignes (Nièvre), 22.298

A VENDRE sous-préfecture Centre GARAGE Px 100.000 fr